

**APPEL À PROJETS  
ÉTAT**

**2022**

**CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE  
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

*En concertation et avec l'appui technique de  
La Fraca-Ma et Scèn'O Centre*

**BOURSE D'AMORÇAGE  
AUX JEUNES ENTREPRISES  
MUSIQUES ACTUELLES  
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**



## CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Centre-Val de Loire, Fraca-Ma et Scèn'O Centre. Toute utilisation, reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : Appel à projets 2022 - État - CNM - Région Centre-Val de Loire - Fraca-Ma et Scèn'O Centre ».

Septembre 2022

CRÉATION GRAPHIQUE

*Watson Meustache*

## 1. Présentation de l'appel à projets

### 1.1. Finalité

L'État (DRAC Centre-Val de Loire), le Centre national de la musique (CNM), la Région Centre-Val de Loire, la Fraca-Ma et Scèn'O Centre ont décidé de se retrouver au sein d'un **contrat de filière musiques actuelles en Région Centre-Val de Loire** pour répondre ensemble aux enjeux de l'écosystème des musiques actuelles.

Les actions de préfiguration 2017-2022 dudit contrat (étude-diagnostic de la filière Centre-Val de Loire des musiques actuelles, concertations régulières, expérimentation et analyse d'impact de cadres d'intervention inédits) ont conduit à l'élaboration de mesures dont la présente bourse.

### 1.2. Éléments de contexte et enjeux

La « bourse d'amorçage aux jeunes entreprises "musiques actuelles" vise à soutenir la création ou le développement de jeunes entreprises au sein de la filière musiques actuelles du Centre-Val de Loire, et qui portent notamment les activités suivantes : production (concerts et/ou disque) ; édition (phonographique et/ou graphique) ; management ; relations presse/médias ; régie et/ou ingénierie technique son et lumière ; studios de répétition et/ou d'enregistrement.

Cette bourse d'amorçage, d'un montant forfaitaire (deux paliers), prend en compte les investissements nécessaires à la création d'une nouvelle entreprise ou, pour les jeunes entreprises créées après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les investissements portant sur le développement d'une ou plusieurs nouvelles offres de services et prestations (exemples d'investissements : frais administratifs, besoins en matériels et équipements, promotion/marketing, prospection clients, etc.).

### Objectifs généraux

- garantir les droits culturels en sauvegardant et développant un maillage équilibré d'acteurs de proximité sur le territoire régional ;
- favoriser l'économie sociale et solidaire en encourageant les projets de structures propices aux coopérations vertueuses (au sein de la filière musiques actuelles, et plus largement avec les acteurs des secteurs social et culturel) ;
- favoriser l'égalité femmes-hommes et contribuer à la lutte contre les discriminations faites aux femmes ;
- soutenir les initiatives innovantes (en particulier celles visant à répondre à l'urgence écologique actuelle).

### Objectifs opérationnels

- favoriser l'émergence et la consolidation de jeunes entreprises et/ou prestataires de services au sein de la filière musiques actuelles du Centre-Val de Loire ;
- contribuer à l'équilibre de la filière régionale, en matière de complémentarités des services et prestations représentées (entre production et diffusion par exemple), et d'équité territoriale d'accès à ces services et prestations (une attention particulière étant notamment portée aux territoires de l'Eure-et-Loir et de l'Indre) ;
- identifier et accompagner les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses du Centre-Val de Loire, notamment dans leur mise en réseau avec les structures installées de plus ou moins longue date (quatre ans et plus d'expérience).

### 1.3. Projets cibles

Cet appel à projets s'adresse à de jeunes entrepreneurs et entrepreneuses de la filière des musiques actuelles.

### 1.4. Critères d'éligibilité et bénéficiaires

#### 1.4.1. Bénéficiaires du dispositif

Toute personne morale de droit privé (association, société) ou entreprise individuelle et auto-entreprise créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, domiciliée en Région Centre-Val de Loire, et dont l'objet concerne exclusivement ou principalement les musiques actuelles (chanson, jazz et musiques improvisées, musiques amplifiées, musiques traditionnelles et du monde...).

#### 1.4.2. Critères d'éligibilité

- domiciliation en région ;
- l'objet de la structure ou du projet concerne exclusivement ou principalement les musiques actuelles (chanson, jazz et musiques improvisées, musiques amplifiées, musiques traditionnelles et du monde...);
- les activités portées par la structure relèvent d'au moins une des suivantes : production (concerts et/ou disque) ; édition (phonographique et/ou graphique) ; management ; relations presse/médias ; régie et/ou ingénierie technique son et lumière ; studios de répétition et/ou d'enregistrement ;
- être, au moment du dépôt de dossier de demande, dans une situation de régularité au regard de l'ensemble de ses obligations professionnelles (paiement des salaires, cotisations sociales, impôts et taxes, licence d'entrepreneur de spectacle le cas échéant, obligations légales et réglementaires relatives à l'activité exercée) ;
- être affilié au CNM au moment du dépôt de dossier de demande ;
- être signataire du protocole de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- être parrainé.e/recommandé.e par une ou plusieurs structures professionnelles de la filière musiques actuelles, sous la forme d'un document libre joint au dossier.

#### 1.5. Dépenses éligibles

- achats : prestations de services, achats de matières et fournitures ;
- services extérieurs : locations, entretiens et réparations, assurances, documentation, rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, affranchissement, déplacements, missions, location, etc.

#### 1.6. Critères d'appréciation

- priorité sera donnée aux jeunes entrepreneurs et entrepreneuses (-26 ans) et aux personnes en reconversion professionnelle ;
- créativité, autonomie, ambition et volonté d'amorcer un projet ;
- entrepreneuriat favorisant la transition écologique dans le secteur culturel ;
- viabilité économique du projet à terme ;
- clarté de la présentation ;
- soutien ou présence d'un accompagnement extérieur (professionnel ou professionnelle de la filière musiques actuelles) ;
- perspectives de professionnalisation.

Par ailleurs, une attention sera portée aux projets portant une ambition particulière en faveur de l'égalité femmes-hommes.

## 2. Modalité de dépôt et conditions de versement de l'aide

### 2.1. Constitution du dossier

Le formulaire de demande est à télécharger sur la plateforme du CNM [monespace.cnm.fr](https://monespace.cnm.fr). C'est sur cette même plateforme que sont à déposer toutes les pièces constitutives du dossier. Dans le cas d'une première demande, il est nécessaire de procéder à la création de votre compte sur « mon espace » <https://monespace.cnm.fr/>. Un délai de traitement de 72 heures de la part des équipes du CNM est à prévoir.

Date d'ouverture des dépôts de demande d'aide : le 23 septembre 2022

Date de clôture : le 15 novembre 2022

<https://cnm.fr/aides/les-aides-territoriales/centre-val-de-loire/>

### 2.2. Modalités de l'aide financière

La gestion du fonds et des actes correspondants est confiée au CNM.

L'aide est soumise à l'avis du comité d'attribution suivant deux paliers : 5 000 € et 2 500 €.

L'aide forfaitaire sera attribuée en un seul versement. Au terme du projet soutenu, un bilan devra être transmis au plus tard six mois après la réalisation de l'action. En cas d'absence de transmission du bilan, un reversement de l'intégralité de la subvention pourra être demandé.

## Renseignements

**Région Centre-Val de Loire**, Réginald Hoffmann, *chargé de mission musique et danse*  
[reginald.hoffmann@centrevaldeloire.fr](mailto:reginald.hoffmann@centrevaldeloire.fr), Tél. : 02 38 70 33 30

**État – DRAC Centre-Val de Loire**, Frédéric Lombard, *coordonnateur du pôle création, conseiller pour les musiques actuelles*, [frederic.lombard@culture.gouv.fr](mailto:frederic.lombard@culture.gouv.fr), Tél. : 02 38 78 85 36

**Centre national de la musique**, Fabrice Borie, *chargé du développement et de la coopération territoriale*, [fabrice.borie@cnm.fr](mailto:fabrice.borie@cnm.fr), Tél. : 01 83 75 26 51

**Fraca-Ma**, Yann Ryk, *chargé de mission territoire*, [yann@fracama.org](mailto:yann@fracama.org) Tél. : 02 47 41 77 49

**Scèn'O Centre**, Hervé Pépion, [herve.pepion@scenocentre.fr](mailto:herve.pepion@scenocentre.fr), Tél. : 07 89 85 62 58

2022-2024

CONTRAT DE FILIÈRE

# MUSIQUES ACTUELLES

~ CENTRE-VAL DE LOIRE ~

  
PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE  
Direction régionale  
des affaires culturelles

 Centre national  
de la musique

